

LE LOUP EN FRANCE

UN RETOUR NATUREL

Le Loup gris (*Canis lupus*) a été absent du territoire national durant une soixantaine d'années. Depuis le début des années 1990, il a recolonisé naturellement une grande partie des Alpes depuis l'Italie d'où il n'a jamais disparu. Depuis peu, on assiste aussi au retour d'individus depuis la Belgique et l'Allemagne.

Une population vulnérable

Si de nouveaux territoires français sont régulièrement rejoints par des individus isolés en dispersion, l'installation de nouvelles meutes reste rare en dehors des Alpes et de la Provence.

La population de loups est bien moins importante que ce qu'elle pourrait être et, en 2023, subit une baisse de ses effectifs, due aux trop nombreux tirs autorisés par les pouvoirs publics auxquels s'ajoutent des destructions illégales dont on ne connaît pas toute la portée.

Le loup est classé «vulnérable» sur la Liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) des espèces menacées en France.



- Zones de présence permanente meute / couple formé
- Zones de présence permanente loup(s) isolé(s)

Morphologie du loup en France

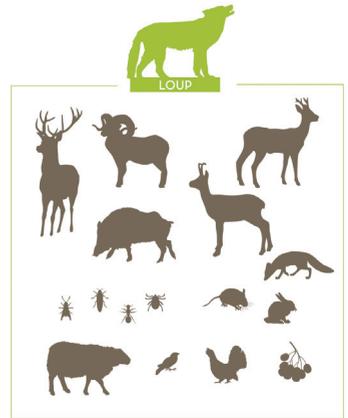


Un prédateur efficace des ongulés sauvages

Les ongulés sauvages (chamois, mouflons, chevreuils, cerfs, sangliers...) constituent ses proies principales (76 % du régime alimentaire d'après une étude réalisée sur neuf meutes alpines).

L'arrivée des loups contribue à réguler leurs populations. Le loup ajuste ses effectifs aux ressources disponibles et ne provoque jamais la disparition de ses proies.

Cependant, quelle que soit la densité de ces proies naturelles, les tentatives de prédation sur le bétail persistent.



Ressources alimentaires du loup



Comportement envers l'homme

La rencontre avec des loups reste un événement rare parce que ces animaux sont discrets et craintifs : ils évitent l'homme.

En France, la peur du loup est ancrée dans la mémoire collective. Cette crainte n'a pas lieu d'être : les attaques sur l'homme n'ont été recensées à l'époque moderne que dans des circonstances exceptionnelles (animaux atteints de la rage). Il n'y a pas eu d'attaques sur l'homme en France depuis son retour, notamment parce que la rage a disparu de notre pays.

OUI À LA COHABITATION !

Depuis le retour du loup, la protection des troupeaux est redevenue une priorité.

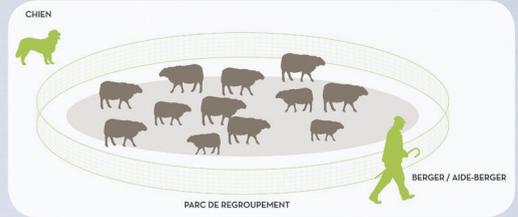
Plusieurs techniques de protection directe des troupeaux ont fait leurs preuves : surveillance humaine, chiens de protection (notamment patous), clôtures électrifiées...

Les Pouvoirs Publics financent les mesures pour accompagner le pastoralisme en zones à loups :

- 🐾 Indemnisation des pertes directes (par ex. 150 € pour une brebis viande reproductrice sans label, 600 € pour une fromagère) et forfait pour les pertes indirectes (animaux disparus / perte de production liée au stress).
- 🐾 Prise en charge de 80 % du salaire des bergers et aides-bergers, de l'achat des chiens de protection et du matériel (filets électriques, panneaux solaire...).
- 🐾 Aide annuelle jusqu'à 682 euros par chien de protection (croquettes, soins...), aide à la stérilisation.
- 🐾 Accompagnements techniques, formations et diagnostics de vulnérabilité.

Malgré ces aides, le recours aux moyens de protection implique des efforts de la part des éleveurs qu'il est important de souligner (investissements financiers, changements de pratiques, charge de travail, stress etc.). Les aides ne concernent actuellement que les ovins et caprins ; il est essentiel qu'au sein du prochain Plan National Loup, les éleveurs bovins et équins soient eux aussi soutenus.

Le « risque zéro » de prédation n'existe pas mais les moyens de protection réduisent drastiquement les risques et dommages sur les troupeaux.



Les tirs ne sont pas des mesures de protection !

Le loup est une espèce protégée et toujours menacée en France.

Malgré tout, l'Etat français autorise l'abattage massif de loups (jusqu'à 19 % de sa population !) pour soi-disant faire baisser la prédation sur les troupeaux domestiques. Il s'agit d'une politique claire de régulation de l'espèce, en toute illégalité vis-à-vis des réglementations françaises et européennes. Les études scientifiques les plus récentes

n'apportent pas la preuve que ces tirs létaux soient efficaces pour faire baisser les dommages sur les troupeaux. Au contraire, ils peuvent désorganiser les meutes, augmentant la dispersion d'individus isolés qui se rabattent alors plus facilement sur les troupeaux domestiques plutôt que sur la faune sauvage.

Seuls les moyens de protection des troupeaux sont efficaces sur le long terme.



PastoraLoup, des bénévoles pour la cohabitation !

Depuis 1999, FERUS met en oeuvre PastoraLoup ©, programme de soutien aux éleveurs et bergers en zones à loups qui se déroule principalement dans les Alpes sur des troupeaux ovins et caprins. Nos équipes de bénévoles permettent une aide supplémentaire à la surveillance des troupeaux et à la mise en place de moyens de protection et d'aménagements pastoraux. En 2023, FERUS a lancé un PastoraLoup dans le massif du Jura afin d'apporter un soutien aux éleveurs de bovins notamment.

Vous êtes éleveurs en zones à loups ? Contactez-nous pour bénéficier du programme :
pastoraloup@ferus.org / 04 90 93 50 29

Pour contribuer à la protection du loup, rejoignez-nous en devenant bénévole sur nos différents programmes ou en adhérant à FERUS, association nationale pour la conservation des ours, des loups et des lynx.

www.ferus.fr

 @ferusassociation

 @FERUS (Ours-Loup-Lynx Conservation)



Crédits photos et illustrations : Samuel Nugues, Fabien Bruggmann, Florian Graf, Alain Victor, Christian Lachize, Grégoire Rippoll
Maquette : Natacha Bigan, Sandrine Andrieux (2023).